

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/11/2020

Dossier complet le :

26/01/2021

N° d'enregistrement :

2 020,5008

### 1. Intitulé du projet

Régularisation d'une pisciculture, relevant du régime des Installations Classées Pour l'Environnement ayant un arrêté d'autorisation de 1971.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PISCICULTURE SOHIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ANNE SOHIER

RCS / SIRET

3 2 1 3 2 7 0 5 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société Civile d'Exploitation Agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Piscicultures d'eau douce : rubrique ICPE n°2130-1
17	Loi sur l'eau : IOTA 1.1.1.0 (déclaration) et 1.2.1.0 et 2. 2.1.0 (autorisation)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La pisciculture de Bonnelle, située sur la commune de Noyelle-sur-mer, appartient à la famille Sohier depuis sa création en 1971. Le projet consiste en la régularisation de cette pisciculture classée Installation Classée Pour l'Environnement soumise à Autorisation (Démarche réalisée dans le cadre du Plan de progrès) ayant un arrêté d'autorisation de 1971. Bien que située à côté du Dien, la pisciculture est alimentée en eau par le biais de 5 forages situés en rive gauche du Dien, dans sa nappe d'accompagnement. Le premier forage a été créé en 1971 lors de la construction du site, 2 autres forages ont été mis en place en 1976, et 2 autres encore lors de l'agrandissement du site en 1984/1985. La totalité de l'eau prélevée est rejetée dans le Dien à la sortie de la pisciculture.

La pisciculture produit sur le site 150t de truites par an, elle produit principalement des poissons juvéniles (écloserie, alevinage, et juvéniles) qui seront transférés dans une autre pisciculture pour leur grossissement. A la sortie les poissons pèsent entre 30g et 250g.

Le projet n'engendre pas d'augmentation des prélèvements et maintient sa déclaration préfectorale de 1989 pour la production annuelle de truites à 150 tonnes. La pisciculture prévoit la mise en place de stockage d'oxygène gazeux (soumis à déclaration, n° 4725 - 2).

## **4.2 Objectifs du projet**

L'arrêté d'autorisation du 14 janvier 1971 est obsolète compte tenu de l'évolution réglementaire et de l'évolution de la pisciculture.

La pisciculture s'est modernisée pour une meilleure pratique de l'élevage. Deux forages ont été créés en 1976, puis deux autres en 1984, dans le même temps, un permis de construire pour un bassin de grossissement a été obtenu.

Le projet vise en la régularisation de la situation de la pisciculture vis à vis des Installations Classées Pour l'Environnement et de la loi sur l'eau afin de permettre d'autoriser la pisciculture à fonctionner à sa pleine capacité tout en sécurisant les rejets dans la rivière du Dien.

La pisciculture limite sa production de truites à 150t.

Pour les forages, 4 des 5 forages ne semblent pas connus de l'administration. Ils sont tous antérieurs à la loi sur l'eau de 1993 et 2006. Ils fonctionnent depuis leur mise en place (1971, 1976 et 1984) et n'ont jamais été mis à l'arrêt. Une déclaration au titre de l'article R214-53 du code de l'environnement, régime de l'antériorité, est prévue.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le seul projet existant sur la pisciculture est la mise en place du stockage de l'oxygène sous forme gazeuse (injecté dans l'eau sous forme liquide dans l'eau), soumis à déclaration.

En effet :

- les forages alimentant la pisciculture sont existants et ne seront pas modifiés,
- les bassins sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux.

Le projet vise à une régularisation du site vis à vis des ICPE mais également vis à vis de la loi sur l'eau. Les bassins sont existants, en bon état et aucune modification n'est prévue. Les forages sont également existants depuis 1984/1985 pour les derniers mis en place.

Ce niveau de productivité de la pisciculture permet de ne pas augmenter le niveau de rejet dans la rivière et de rester conforme à l'arrêté du 1er avril 2008 relatif aux rejets piscicoles.

Cf note annexe A partie 6

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation la pisciculture continuera les suivis des rejets et de relever les débits afin de garantir que les niveaux de rejets en rivière sont conformes.

Les pratiques mises en œuvre tant au niveau de l'élevage que des installations garantiront les niveaux de performances de la pisciculture tout en maîtrisant et réduisant les nuisances pour l'environnement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'arrêté d'autorisation de la pisciculture date du 14 janvier 1971.

Le projet de régularisation de la pisciculture fera l'objet d'un Porter à Connaissance ou d'une demande d'autorisation environnementale et les forages non connus seront déclarés comme prévu à l'article R214-53 du code de l'environnement auprès de la Préfecture de la Somme bureau des ICPE, à la suite du Cas par Cas. Une déclaration pour le stockage d'oxygène sera également réalisée avant projet.

Ce dossier est suivi par un Comité de Pilotage (regroupant DDPP, DREAL, DDTM, OFB, syndicat, agence de l'eau...) dans le cadre du Plan de Progrès pour les piscicultures.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tonnage de poisson produit / an : - Autorisation du 14/01/1971 - Projet de régularisation	/ 150t
IOTA 1.1.1.0 IOTA 1.1.2.0 IOTA 2.2.1.0	Déclaration Autorisation >5% Autorisation

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Pisciculture de Bonnelle  
Hameau de Bonnelle  
80860 Noyelle-sur-Mer

Cadastre :  
Noyelle-sur-Mer B273,330, 235, 329  
Nouvion YB 2

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50° 21' 10" 11 Lat. 01° 75' 02" 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Noyelles-sur-Mer

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La Pisciculture de Bonnelle (ICPE)

- Arrêté d'autorisation en date du 14 janvier 1971

- Forage déclaré en 1971

-1989 déclaration préfectorale à 150 T

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture se situe en amont de la ZNIEFF de type I : MARAIS ARRIERE-LITTORAUX PICARDS, VALLEE DU PENDE ET BASSE VALLEE DE LA MAYE et de la ZNIEFF de type II: PLAINE MARITIME PICARDE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est situé en Zones à Dominante Humide (ZDH) réalisée par l'AEAP au 1/50 000 dans le cadre du SDAGE. Située le long du Dien, le site a de facto été classé. Le SAGE Somme Aval et Cours d'Eau Cotiers (SACEC) a délimité des zones humides à enjeu. La pisciculture n'a pas été reprise ces zones humides à enjeu. Ces zones humides sont situées à 100 m en aval de la pisciculture.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Noyelles-sur-Mer est couverte par le PPRN Marquenterre-Baie de Somme . Elle n'est pas concernée par un PPRT.  Approuvé le 10/06/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est située dans aucun périmètre de captage d'eau potable. Les plus proches se situent à plus de 5km, en amont de la pisciculture.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture se situe à 215 mètres de la zone Natura 2000 la plus proche "Marais arrière littoraux picards" ZPS n°FR2200347; ZSC n° FR 2212003, à l'Ouest et en aval de celle-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est composé de 5 forages qui prélèvent dans la nappe FRAG011 "Craie de la vallée de la somme aval". (identifiant national: BSS000DDMC)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucuns travaux prévus
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucuns travaux prévus
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ZSC et ZPS les plus proches se situent à 200 mètres en aval de la pisciculture, il s'agit des "Marais arrière littoraux picards" N° FR2200347 et N° FR2212003. Le site était existant bien avant l'apparition de ces zones de protection (2000 alors que les derniers travaux ont eu lieu en 1984). Ces zones se situent à l'Ouest et en aval de la pisciculture. Les rejets de l'eau de la pisciculture dans le Dien soutiennent le fleuve notamment pendant les étiages sévères et préserve également les fonctionnalités de la ZH en aval de la pisciculture.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture est existante depuis 1971, et aucune nouvelle emprise n'est prévue.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Noyelles-sur-Mer n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Noyelles-sur-Mer est soumise au PPRN Marquenterre-Baie de Somme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture utilise une ressource naturelle qui est l'eau prélevée dans la nappe. Cette dernière doit être de qualité, sans risque sanitaire afin de garantir la qualité sanitaire du poisson produit. (écloserie/les juvéniles)  Enfin, afin de ne pas créer de risques sanitaires en aval, la pisciculture a mis en place des mesures de suivi sanitaire, de règles d'hygiène et de protocole de désinfection .
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic routier induit par l'activité est relativement faible. Il est majoritairement lié au transport des poissons en camion (arrivée des œufs, transport des truitelles vers une autre pisciculture, livraison en aliment) et au passage de véhicules légers (vétérinaire, entretiens / réparations, personnel du site ...)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité piscicole génère quelques bruits et vibrations, essentiellement liés à la circulation des camions. Le fonctionnement permanent des dispositifs d'aération des bassins est également une source de bruit identifié sur le site. Le bruit est généré par le fonctionnement des moteurs électriques et du remous de l'eau qu'ils provoquent dans les bassins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité piscicole n'est pas caractérisée par de mauvaises odeurs. Toutefois, des mesures d'hygiène et de conduite d'élevage permettent de réduire le risque de "mauvaises odeurs"; c'est notamment l'enlèvement quotidien des poissons morts dans les bassins et leur stockage réfrigéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pisciculture rejette les eaux (de la rivière ) ayant traversées les bassins de la pisciculture dans la rivière le Dien</p> <p>Les niveaux de rejets ainsi que leur qualité sont suivis très régulièrement et enregistrés, des seuils de rejets sont fixés dans l'arrêté du 1 avril 2008.</p> <p>L'amélioration des pratiques d'élevage (alimentation, gestion des lots, enlèvement des cadavres...) permettent de réduire les rejets liés à l'élevage des poissons dans les eaux rejetées. Malgré l'augmentation de production du site, les niveaux de rejets restent inférieurs aux seuils fixés par l'arrêté.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme toute activité il y a productions de déchets.</p> <p>Un schéma de stockage et d'élimination des déchets est en place en fonction de la nature de ces déchets : cadavres, emballages, déchets de soins vétérinaires...</p> <p>Les filières d'éliminations agréées sont utilisées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture existe depuis maintenant 50 ans, elle s'est fondue dans le paysage. Aucune construction ne sera réalisée, garantissant le maintien de cette intégration.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun aménagement en amont de la pisciculture n'a été identifié.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La pisciculture de Bonnelle existe depuis 1971, et a subi quelques travaux (construction d'un second bassin) en 1984/1985. L'exploitant n'a pas pour projet d'effectuer de nouvelles modifications (aménagement et travaux) mis à part la mise en place d'une citerne à oxygène. Une déclaration de production de 150T de poissons par an a été réalisée en 1989, depuis les capacités de production n'ont pas évoluées. Les impacts restent donc inchangés.

Bonnes pratiques d'élevage? Bonnes pratiques de gestion du site et d'entretien

Installés depuis 1971 et modifié jusqu'en 1984/1985, le site et les pratiques d'élevage, n'ont pas eu pour effet d'augmenter les nuisances sur l'environnement naturel et humain.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La pisciculture est installée depuis de 1971, depuis 1985 il n'y a pas eu de modification sur le site. L'activité est antérieure au zonages et reconnaissances environnementales (ZH, Natura 2000, ZNIEFF) elle ne nuit donc pas à leur existence. Par rapport à la loi sur l'eau, la pisciculture doit faire la demande d'antériorité par rapport à ses forages, ses prélèvements et ses rejets.

La pisciculture est déjà ancrée dans le paysage et se fonde complètement de celui-ci.

La pisciculture a mis en place des mesures afin de limiter les impacts sur l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe A - Note descriptive de la pisciculture de Bonnelle à Noyelles-sur-Mer:

1. Présentation de la structure
2. Localisation
- 3 Situation vis-a-vis des ICPE
4. Évolutions depuis l'arrêté d'autorisation
5. Données environnementales
6. Analyse de l'ensemble des impacts du projet .

Annexe B - Plan de circulation des eaux de l'amont à l'aval de la pisciculture de Bonnelle explication des prélèvements en eau et des rejets.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Amiens

le,

26/11/2020

Signature



**PISCICULTURE SOHIER**  
26, Rue Georges Deray  
80100 ABBEVILLE  
Tél. 22 24 11 07  
TVA FR 36321327056  
Bouteilles Cerve au cap. variable  
Intégrité de 400,000 F.